

LES ACQUIS SYNDICAUX DE LA SECTION DES ANCIENS EXPLOITANTS

POUR LE MONTANT DES RETRAITES

- ✓ La création d'une **retraite complémentaire**, avec attribution de droits gratuits,
- ✓ L'obtention des **85% du SMIC pour les carrières complètes**,
- ✓ **Augmentation des retraites de 100€ à 110€ en moyenne.**

POUR LES MODALITÉS DE DÉPART ET DE VERSEMENT DES RETRAITES

- ✓ Pour les veuves et veufs, le **cumul des droits propres et de la réversion**,
- ✓ **La mensualisation des retraites**,
- ✓ Le **départ à 60 ans** pour les agriculteurs qui ont débuté tôt leur activité,
- ✓ La **suppression de la condition de durée d'assurance de 17,5 ans** pour bénéficier de la majoration des retraites de base.

POUR LE CUMUL EMPLOI-RETRAITE

- ✓ La possibilité du **cumul emploi-retraite** pour les agriculteurs,
- ✓ Les bénéficiaires de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées ou ex-minimum vieillesse) peuvent bénéficier depuis le 1er janvier 2015 d'une possibilité de **cumul partiel de leur allocation mensuelle avec des revenus d'activités.**

POUR LES CONJOINTS ET AIDES FAMILIAUX

- ✓ La création du **statut de conjoint collaborateur**, permettant l'acquisition d'une retraite proportionnelle,
- ✓ La mise en place de la **RCO pour les conjoints collaborateurs et les aides familiaux de 1997 à 2011**,
- ✓ L'attribution de **points gratuits de RCO** aux conjoints et aides familiaux déjà retraités,
- ✓ **Revalorisation à 700€ par mois** du minimum de retraite des conjoints et des aides familiaux à carrière complète.

